



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 octobre 2022

Le douze octobre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 26 septembre 2022.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire et Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine du Conseil Départemental du Cher ; représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente
- Mme Elisabeth Sanson,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Délibération n° 9/2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu la délibération n°5/2022 approuvant la grille tarifaire 2022-2023.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à cette grille préalablement votée le 6 avril 2022 le détail des tarifs de l'ensemble des livres et objets vendus par la Maison de la Culture de Bourges ainsi que l'évolution des propositions à l'attention des comités d'entreprises ;

Considérant qu'à cet effet, le détail de la grille tarifaire de l'établissement est annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver la modification de la grille tarifaire de l'établissement.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN



Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance



Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 7 novembre 2022.

GRILLE TARIFAIRE SAISON 2022 / 2023

CARTE Maisondelaculture	
Carte 20€ - adulte	20 €
Carte 10€ - jeune de 18 à 26 ans inclus - étudiant (moins de 30 ans) - relais	10 €
Carte 5€ - jeune de moins de 18 ans, bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	5 €
Carte Mécène	20 € / 150 € / 200 €
Carte Comité d'Entreprise (à partir de 10 personnes)	2 possibilités : Tarif à 18€ l'unité pour une accession individuelle nominative Tarif à 150€ pour une accession de groupe à des tarifs préférentiels

SPECTACLE VIVANT				
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Tarif adulte	32 €	26 €	10 €	50 €
Groupes d'adultes, Partenariat payant, Adhérent autres structures	29 €	23 €	10 €	42 €
Tarif jeune (moins de 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi		12 €	6 €	30 €
Détaxe à l'attention des professionnels	22 €	15 €	10 €	35 €
Détaxe à l'attention du personnel (1 invitation par salarié)	9 €	9 €	9 €	20 €

Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Carte 20€	22 €	15 €	10 €	35 €
Carte 10€ - Carte 5€		9 €	6 €	20 €
Groupe scolaires / projet spécifique		12 €	10 €	
Groupe scolaires (parcours) / projet spécifique		9 €		
Tarif Accessibilité au spectacle hors convention		12 €	10 €	
Tarif Accessibilité au spectacle conventionné (en complément de la prise en charge du Conseil Départemental)		5 €	5 €	

Tarif spécial programmation Jeune Public et Très Jeune Public	
Tarif séance par enfant	4 €
Tarif séance par adulte	6 €

CINEMA	
Tarif individuel sans carte Maisondelaculture	
Tarif plein : adulte	8 €
Tarif réduit : Jeune (18 - 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi, groupes	6,5 €
Tarif 14 - 18 ans	5,5 €
Tarif moins de 14 ans	4 €
Tarif spécial "mercredi"	5 €
Tarif individuel avec carte Maisondelaculture	
Séance	5,5 €
Tarif spécial programmation Très Jeune Public	
Tarif unique séance	4 €
Scolaire	
Collège au cinéma	2,5 €
Lycée au cinéma	2,5 €
Ecole au cinéma	2,5 €
Parcours scolaire spécifique	3 €

AUTRES ACTIONS	
Confiez-nous vos enfants (tarif par enfant)	5 €
Ateliers de pratique artistique (tarif par week-end)	30 €
Exploration artistique (tarif par projet)	150 € / 200 € / 250 €

BOUTIQUE / LIBRAIRIE	
Livre "Ce qui nous relie"	36 €
Livre "La nouvelle maison de la Culture de Bourges"	18 €
Livre "Le nécessaire déséquilibre des choses"	30 €
Livre "Dessine-moi une maison"	35 €
Poster	5 €
Carte Postale	0,5 €
Marque page	0,5 €
Totebag	5 €
Pin's	4 €
Bouteille isotherme	25 €